



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

*Compte-rendu
Du Comité de Pilotage Natura 2000
du Val de Villé et du Ried de la Schernetz*

du 24 Octobre 2012 à 19h00
à la salle d'animation de l'Ecole Primaire de Villé

Personnes Présentes et excusées :

Voir liste de présence en annexe.

Monsieur Jean Marc RIEBEL, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 du Val de Villé et du Ried de la Schernetz ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et propose de suite de passer à l'ordre du jour.

A.) Validation du Compte rendu du COPIL du 6 Décembre 2011

Aucune remarque n'ayant été formulée oralement en séance ou par écrit, sur proposition du Président, les membres du COPIL décident d'entériner le compte rendu de la séance du 6 Décembre 2011.

B.) Présentation et validation de l'état des lieux

Sur la base d'un diaporama présenté en séance et issu du diagnostic envoyé à tous les membres du COPIL, le bureau d'étude informe le comité des travaux qu'il a engagé :

- La cartographie des habitats de l'ensemble de la ZSC, menée du printemps à la fin au début de l'automne 2012.
- Diagnostic papillons et Amphibiens : les relevés ont été réalisés au printemps été 2012.
- Données technico-économiques : le recueil des informations a été réalisé auprès des différents acteurs socio-économiques du secteur Natura 2000
- La synthèse des 3 réunions des groupes de travail

Communauté de Communes du Canton de Villé

Centre administratif - B.P. n° 2 - Route de Villé - 67220 BASSEMBERG
Tél. 0 (en local) ou préfixe + 3 88 58 91 65 - Fax 0 (en local) ou préfixe + 3 88 57 17 46
e-mail : courrier@cc-cantondeville.fr - Internet : www.cc-cantondeville.fr

L'ensemble de ces informations constituent le diagnostic, qui doit être validé par le COPIL et qui servira de base de travail pour la suite des démarches dans la rédaction du Docob (Document d'objectifs).

Après cette présentation les remarques suivantes sont émises par les membres du COPIL :

- Mentionner les surfaces et les pourcentages relatifs des différents types d'habitats (M. Osswald, chambre d'Agriculture).
- Demande de modification du périmètre Natura 2000 pour sortir les parcelles classées AOC du vignoble d'Albé.
- Détailler la représentation de la Fruticée et mieux expliquer ce que c'est, notamment bien faire la distinction avec le verger quand il s'agit d'un ancien verger recolonisé par des arbustes.
- Profiter des actions de Natura 2000 pour reconquérir les espaces en vergers.
- Les contrats proposés pour mettre en place les actions qui seront définis dans le Docob sont basées sur le volontariat et d'une durée de 5 ans.
- Des études d'incidence et d'impact dans les périmètres Natura 2000 sont obligatoires pour des démarches collectives.
- Bien préciser les surfaces concernées par les ZSC plutôt que des pourcentages pour éviter les mauvaises interprétations des cartes du diagnostic.
- Explications données sur la gestion cynégétique des espaces ouverts et forestiers. M. Lang, président de la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin, indique que les chasseurs « vont agir fortement sur le sanglier ».
- Rappel de la non-extension urbaine en zone Natura 2000.

Après discussion et sur proposition du Bureau, les membres du COPIL décident :

- **de valider les travaux réalisés par le Bureau d'études**
- **de laisser 15 jours à chaque organisme, membre du COPIL, pour faire leurs remarques sur le document « diagnostic » avant validation définitive.**

C.) Programme des démarches pour l'automne/hiver 2012-2013.

Le Bureau propose le calendrier suivant :

- Présentation du diagnostic au COPIL du 24 /10/12 à 19h00,
- Retour des remarques par les membres du COPIL pour le 15/11/12,
- Organisation d'une réunion de Bureau le 10/12/12 pour valider définitivement le diagnostic et définir les objectifs,
- Janvier- Février 2013 : réunions des groupes de travail pour définir les actions à mettre en œuvre dans le périmètre Natura 2000 en s'appuyant sur certaines actions déjà mises en place (ex : MAET),
- Mars 2013 : réunion du Bureau et du COPIL pour valider le programme d'actions
- Avril 2013 : validation du Docob par le Bureau et envoi aux membres du COPIL pour analyse
- Juin 2013 : Organisation du COPIL de validation Définitive du Docob.

Après discussion et sur proposition du Bureau, les membres du COPIL décident de valider ce calendrier et de transmettre les objectifs à chaque membre, pour avis, dès qu'ils seront définis par le Bureau.

D.) Divers

a.) Périmètre Natura 2000 à Saint Pierre Bois

Le Président informe le bureau d'un courrier qu'il a reçu le 22 Octobre 2012 du Maire de la commune de Saint Pierre Bois qui s'étonne que sa commune soit toujours intégrée dans le périmètre Natura 2000.

Dans sa correspondance, le Maire de Saint Pierre Bois, rappelle que lors de la dernière extension du périmètre, sa commune avait été consultée par fax par la Sous Préfecture de Sélestat en date du 10 Mars 2006 et que le 15 Mars 2006, un nouveau fax de la Sous-Préfecture de Sélestat l'informait que suite à l'établissement d'une liste modifiée de la DIREN, la commune de Saint Pierre Bois n'était plus dans ce périmètre Natura 2000.

Après discussion, les membres du COPIL décident de solliciter les services de l'Etat pour avoir une clarification de cette situation.

b.) Interconnexion entre les différentes zones

Afin d'assurer la continuité écologique entre les différents zonages, il est demandé que la notion d'interconnexion et de corridors soient intégrées dans les objectifs et les propositions d'actions futures.

Le Comité de Pilotage prend acte de cette demande.

Plus aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, Jean Marc RIEBEL lève la séance vers 21h30.

**Le Président
Conseiller Régional**

Jean Marc RIEBEL

